Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 86 (1959)
Heft: 3

Artikel: Au "Conseil" des patoisants romands
Autor: Molles, R.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-231273

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Au « Conseil » des patoisants romands

C'est par de vives discussions autour du Conteur romand *que s'est ouverte la séance du « Conseil » présidée par M. H. Clément, de Fribourg.*

Sans entrer dans le détail du débat, nous dirons cependant que certains membres ont paru oublier que notre revue folklorique romande fut à l'origine du « Réveil patoisant » qui s'est manifesté dès 1947 et dont bénéficie tout le Mouvement pour la défense et illustration de nos « vieux langages » en Suisse romande, et que c'est autour de la table des « Coterds », organisés par les « Amis du *Conteur* », les Kissling, Heer-Dutoit, O. Pasche, Charles Montandon, Lo Frédon, Golay-Favre, le soussigné et tant d'autres, que furent prises les initiatives qui aboutirent à des résultats concrets dont tout le monde profita : Emissions de la radio, grand concours, création de « Cantonales » et d'« Amicale » diverses... fondation du « Conseil » dont le *Conteur* devint, avec l'approbation de tous ses membres, *l'organe officiel.*

On lui reproche de n'être point assez *romand*. A qui la faute ? Répétons qu'il ouvre largement ses colonnes à tous les bons patois et à tous les articles français publiables qu'on lui adresse.

Aux Valaisans, Fribourgeois et Jurassiens d'en profiter, de s'y exprimer sur leurs activités patoisantes et de s'y manifester par de brefs récits en vieux de se perdre en le suivant !

Ainsi, il deviendra toujours plus ce « lien qui doit nous unir » et non nous diviser ! Aussi le *Conteur romand* ne fera faire « fausse route » à personne, pas même à M. Jos. Gaspoz qui, quoiqu'ayant, comme tout bon Valaisan, le sens inné de l'orientation... a si peur de se perdreen le suivant !

M. H. Clément fait part de l'entretien très cordial qu'il a eu avec M. Méroz, directeur de Radio-Sottens, M. F.-L. Blanc, assisté de M. Mérinat, continue d'assumer les responsabilités des émissions *Un Trésor national : nos patois !*, mais en plus étroit contact avec le « Conseil ». *(A ce propos, qu'il veuille bien assurer au « Conteur », chaque mois, un résumé des programmes.)*

Une inauguration des « Archives sonores », intelligemment aménagées et ordonnées scientifiquement par M. Eugène Wiblé, de Genève, est prévue pour ce printemps. On en connaîtra alors toutes les « possibilités » de diffusion et leur inégalable valeur pratique.

Le « Concours-enquête » a fait l'objet d'un premier examen de M. Ed. Schülé, rédacteur en chef du *Glossaire*. Un jury jurassien a déjà classé les travaux. Aux autres à se mettre rapidement à l'ouvrage.

Notre ami Charles Montandon, à qui l'on doit tant et qui fit de si bonne besogne lors de sa présidence du Conseil, déclare justement que l'heure est venue de donner au « Conseil » les moyens d'agir avec plus d'efficience et de collaborer plus étroitement avec les « Cantonales » et avec les Amicales.

Cette manière de voir judicieuse est agréée par le Conseil. Comme seuls les Fribourgeois n'ont pas encore de « Cantonale » constituée, M. l'abbé Brodard est chargé d'étudier la question.

Quant à M. Charles Montandon, toujours dévoué, il transmettra au Conseil le projet de sa réorganisation : un bureau à membres resteints (5-6), des statuts et une assemblée des délégués.

R. Molles.